

Cadre réservé à OGI-France

N° adhérent : _____

Date : _____

Document à nous retourner (sans règlement) dûment complété et signé à :

OGI-France - 1 rue de la Croix Désilles CAP SUD Bat C - 35400 Saint-Malo

ogifrance@ogifrance.fr

Tél : 02.99.56.65.40

Comment avez-vous connu OGI-France ? Recherche sur Internet Recommandation adhérent

Cabinet Expert-Comptable Autres _____

Je soussigné(e) Mr. Mme.

Nom : _____ Prénom : _____ Date naissance : _____

Forme juridique :	<input type="checkbox"/> Entreprise individuelle	<input type="checkbox"/> SASU	<input type="checkbox"/> SCP	<input type="checkbox"/> EURL	<input type="checkbox"/> SEP	<input type="checkbox"/> SARL de famille
	<input type="checkbox"/> Indivision	<input type="checkbox"/> SDF	<input type="checkbox"/> SCI	<input type="checkbox"/> SNC	<input type="checkbox"/> Autres : _____	

Si société - Dénomination sociale : _____

Siret : _____ En cours : Date de création : _____

Activité principale : _____ Code activité (NAF) : _____

Adresse professionnelle N° et Rue : _____

CP : _____ Ville : _____

Adresse de correspondance N° et Rue : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél fixe : _____ Mobile : _____ Email : _____

Loueur en meublé

Statut : non professionnel professionnel Nombre de biens loués _____

Location : longue durée et/ou courte durée Bail commercial : oui non

Meublé de tourisme classé : oui non Régime matrimonial : Marié Pacsé

Renseignements fiscaux

<input type="checkbox"/> BIC	<input type="checkbox"/> IR <input type="checkbox"/> IS	<input type="checkbox"/> RN <input type="checkbox"/> RS	<input type="checkbox"/> De droit	<input type="checkbox"/> Micro-BIC	Sécurité fiscale : ECF Souscription à l'examen de Conformité fiscale
ou <input type="checkbox"/> BA	<input type="checkbox"/> IR	<input type="checkbox"/> Déclaration contrôlée	<input type="checkbox"/> Sur option	<input type="checkbox"/> Micro-BA	
ou <input type="checkbox"/> BNC	<input type="checkbox"/> IR			<input type="checkbox"/> Micro-BNC	

TVA Périodicité : CA3 Mensuelle CA3 Trimestrielle CA12 Annuelle

Transmission : Par le comptable Par l'adhérent

Autres : Franchise Non assujetti

Premier exercice à prendre en compte pour OGI-France : du _____ au _____

Première adhésion à un OGA oui non Si non, précisez : _____

Si **Transfert** : Je déclare cesser mon adhésion à compter de ce jour au :

Nom de l'OGA : _____

N° et Rue : _____ CP : _____ Ville : _____

Je déclare avoir pris connaissance des articles des statuts reproduits au verso (ou en page 2) du présent bulletin et donne mon adhésion à OGI-France.

Nom, Prénom du signataire : _____	Cabinet d'Expertise Comptable : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Fait à : _____	Nom : _____
Le : _____	N° et Rue : _____
	CP : _____ Ville : _____

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » : _____

Tél. : _____ Email : _____

Siret : _____

Collaborateur chargé du dossier. Nom, Prénom : _____

Tél. : _____ Email : _____

MENTIONS LEGALES

En tant qu'adhérent de l'Organisme de Gestion Agréé OGI-France, je m'engage à respecter ses statuts* et notamment :

- a) Tenir une comptabilité sincère ou produire, à l'Expert-comptable qui tient, centralise ou surveille ma comptabilité, tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de l'exploitation,
- b) Communiquer à l'organisme de gestion, le bilan et le compte de résultat, tous documents annexes, les déclarations de TVA en cas d'assujettissement, les déclarations de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et, le cas échéant, de revenus encaissés l'étranger, ainsi que tout document sollicité par l'organisme de gestion dans le cadre des contrôles réalisés en application des articles 1649 quater E et quater F du code général des impôts. Ces documents peuvent être déposés par l'intermédiaire du membre de l'ordre des experts-comptables en charge du dossier.
- c) Souscrire l'engagement pris par l'association d'améliorer la connaissance des revenus de ses ressortissants, conformément au décret 77-1520 du 31 décembre 1977, et l'article 1649 quater F du code général des impôts
- d) Répondre aux demandes d'information adressées par l'organisme en vue de s'assurer de la régularité des déclarations de résultats et également de procéder aux rectifications demandées par l'organisme dans le cadre de cet examen,
- e) Donner mandat à OGI-France, pour la dématérialisation et la télétransmission aux services des Finances Publiques de mes déclarations professionnelles, leurs annexes, des attestations d'adhésion et comptes rendus de mission établis par l'Organisme, par l'intermédiaire du partenaire EDI de son choix,
- f) Payer ma cotisation annuelle due à OGI-France dans le mois qui suit son appel et tant que durera mon adhésion ; en cas de démission, création ou cessation en cours d'année, la cotisation est due dans son intégralité.
- g) Informer ma clientèle par l'apposition d'une affichette, par la reproduction dans toute correspondance et sur les documents professionnels, de ma qualité d'adhérent et l'acceptation des règlements par chèque ou par carte bancaire selon les modalités fixées par les articles 371 Y de l'annexe II au code général des impôts

En cas de manquements graves ou répétés aux engagements et obligations sus-énoncés, l'organisme de gestion pourra prononcer mon exclusion, après m'avoir mis en mesure – avant toute décision d'exclusion – de présenter ma défense sur les faits qui me sont reprochés.

Rappel :

La première adhésion à l'Organisme de Gestion ne produit ses effets sur le plan fiscal que si elle intervient dans les 5 mois de l'ouverture de l'exercice comptable.

L'adhérent qui s'est retiré ou a été exclu d'un Organisme de Gestion, ne peut plus bénéficier du délai des cinq premiers mois pour sa seconde adhésion. Celle-ci doit être effectuée au plus tard le premier jour de son nouvel exercice fiscal.

Le transfert d'un adhérent peut s'effectuer à tout moment de son exercice (de préférence au début). Pour cela, il suffit de nous adresser le présent bulletin, puis d'envoyer un courrier de démission à l'ancien Organisme de Gestion, datée du même jour.

Dans le cadre de la mission d'accompagnement : Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par l'association. Des informations complémentaires sont disponibles l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>

Protections des données personnelles : Les données personnelles recueillies par OGI-France sont utilisées uniquement dans le cadre du métier des organismes de gestion agréés, et ces informations ne sont pas divulguées à d'autres entités commerciales, selon le règlement général sur la protection des données (RGPD). Conformément à la Loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant. Ces données seront conservées par OGI-France sur la durée de votre adhésion.

ECF (Examen de conformité fiscale) : C'est un audit sur les 10 points fiscaux les plus contrôlés. Il concerne toute entreprise quels que soient sa forme, son régime d'imposition, son chiffre d'affaires. Il faut exercer une activité professionnelle aussi les locations meublées non professionnelles n'y sont pas éligibles. Contactez OGI-France pour plus de renseignements.

*Statuts consultables au siège social de l'organisme de gestion.